

mariage
 de pierre
 filion de
 de francoise
 cabivol

Leglise Les bans de mariage d'entre pierre filion de la
 paroisse de chervanche et de francoise cabivol de la paroisse
 de gardedeuil ne s'y sont trouvez aucun empeschement le
 Les parties s'y estant disposées par la reception des
 sacrements je soussigné du consentement des interposes leur
 ay donné la Bénédiction nuptiale en présence de guillemin
 filion, de jean Lafauillade, de francois chadron et de jean
 deffayer qui nous ont tous signés
 Haloubie curé
 de gardedeuil

bapt-
 de jeanne
 Lafauillade

Le 31. 7. 1750 a esté baptisée par moy soussigné jeanne
 cabivol dit Lafauillade âgée d'un jour fille légitime de pierre
 Lafauillade et de reynonne cog. a esté parrain jean cabivol le
 marraïne jeanne de nepoux qui nous ont tous signés
 Haloubie curé
 de gardedeuil

plinest
 de moine
 meurt

mort.
 Donne
 boiffeau